



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/MDA/MR/CE/RU/2087/A/178
Nos Réf. : 09/CRAT A. 224-AA
Ch. T. /IH

Le 18 mars 2009

DGO4 – Direction de l'aménagement
opérationnel
Monsieur Luc MARECHAL
Directeur général ff
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

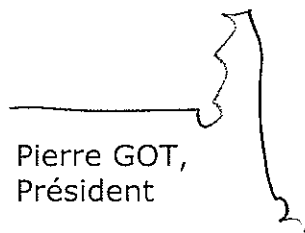
**Objet : GENAPPE : Rénovation urbaine du Centre-Ville.
Commission communale de rénovation urbaine.
Renouvellement – désignation des membres.**

Monsieur le Directeur général,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 26 janvier 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 18 mars 2009, un avis favorable sur la proposition de renouvellement de la Commission communale de rénovation urbaine. La CRAT s'interroge cependant sur la pertinence d'attribuer la présidence et sa suppléance à des personnes ayant le statut d'échevin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.


Pierre GOT,
Président